

● **REGLEMENTATION SOUHAITEE ET NATURE DE L'OCCUPATION**

- ➔ La voie de circulation au rond-point Avenue du Port du Roy/Rue Didier Lefevre (direction avenue du 11 Novembre) sera neutralisée.
- ➔ La circulation se fera par alternat feu de circulation sur la partie côté sud du rond-point (Proche de la rue Dehez).
- ➔ Le stationnement bilatéral sera interdit à l'avancement des travaux
- ➔ La circulation piétonne et cycliste pourra être déviée côté opposé le cas échéant.
- ➔ L'accès riverains, aux services secours sera maintenu.
- ➔ La rue Dehez croisement avenue du Port de Roy sera mise en impasse
- ➔ L'avenue du Port du Roy sera mise en impasse face au n°75.



Une déviation sera mise en place pour éviter un point d'engorgement de la circulation au droit des travaux.

La déviation se fera comme suit :

- ➔ Av. du Port du Roy -> Rue Antoine de Saint Exupéry -> Rue Jean Duvert -> Avenue du 11 Novembre
- ➔ Avenue du 11 Novembre -> Rue Jean Duvert -> Rue Antoine de Saint Exupéry -> Av. du Port du Roy

